



APPEL À PROJET

Résidence territoriale

2026-2027

Appel à candidature à destination des artistes du spectacle vivant ou des arts pluridisciplinaires pour une résidence-mission en territoire, menée à l'adresse des habitants de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, dans une démarche d'éducation artistique, de transmission et de rencontre avec les publics.



I. **Le cadre de la résidence-mission**

En partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d’Île-de-France / Service du Développement à l’Action Territoriale ; en lien avec le Conseil Départemental de l’Essonne ; la Communauté d’Agglomération Grand Paris Sud et le Théâtre de Corbeil-Essonnes portent conjointement, avec les structures du territoire de l’intercommunalité, une résidence territoriale d’éducation artistique.

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, le Théâtre de Corbeil-Essonnes et Grand Paris Sud poursuivent leur action via ce dispositif, entendu comme participant à la construction de parcours d'éducation artistique et culturel tout au long de la vie et prenant en compte le public dans sa pleine diversité.

Cette dynamique permet par le biais de la résidence-mission de favoriser rencontres et expériences artistiques fortes entre les populations du territoire intercommunal et les artistes invités à cet effet, contribuant à créer lien social et émancipation.

II. **Le contexte**

La Communauté d’Agglomération Grand Paris Sud est la deuxième communauté d’agglomération française en nombre d’habitants (357 664). Sur deux départements, l’Essonne et la Seine-et-Marne, la communauté d’agglomération regroupe 23 communes et 40 établissements d’enseignement supérieur dont 4 grandes écoles attirant plus de 20 000 étudiants.

L’indice de jeunesse de sa population est de 1,8 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et plus contre 1,3 pour l’Île-de-France.

Une résidence-mission sur le territoire, à visée d'éducation artistique et culturelle, est proposée pour la **saison 2026-2027** :

Thématique proposée : DANSE TON MONDE

En résonance avec le projet du Théâtre de Corbeil-Essonnes et dans sa dynamique d'ouverture au monde, l'équipe artistique recherchée est invitée à proposer un projet portant sur la relation à soi, au monde et l'ouverture à l'autre, projet qui devra prendre en compte le territoire dans sa diversité et sa mondialité.

Dans ce cadre, il s'agit de travailler l'enjeu du regard sur soi, la perception du corps, ainsi favoriser l'expression et l'aisance du corps, renforcer la confiance en soi et l'engagement collectif.

La résidence-mission vise à favoriser l'accès de tous les publics à la culture, avec une attention particulière portée aux enfants, aux jeunes et aux publics éloignés de l'offre culturelle, dans une dynamique intergénérationnelle. L'objectif est de soutenir la rencontre entre les habitants, des artistes, des œuvres et une démarche créative à travers des actions de médiation, de transmission et de pratique artistique.

Il s'agit d'une résidence mission d'éducation artistique et culturelle qui peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants, visant à développer des synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics.

Une approche itinérante et située, afin de toucher un maximum de publics sur l'ensemble du territoire, sera attendue.

Cette présence viendra renforcer les démarches artistiques des compagnies en résidence présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

III.

Profil recherché



Dans le cadre de ce présent appel à projet, il est recherché :

Une compagnie ou un collectif attestant d'une pratique professionnelle confirmée dont la démarche, la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la création artistique du **champ chorégraphique**, ou des **arts pluridisciplinaires**.

Les candidats doivent justifier d'une pratique professionnelle confirmée et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Ils doivent attester d'une pratique éprouvée de la médiation et de la transmission artistique.

Le projet devra être porté par une équipe artistique qui a l'habitude et l'envie de travailler à partir des territoires ; qui utilise le fruit de ses rencontres comme matière artistique et le territoire comme terrain d'expression et d'expérimentation.

L'équipe artistique doit par ailleurs disposer d'une grande capacité à mobiliser les habitants et travailler avec des partenaires différents. L'équipe artistique doit être en capacité de fédérer des énergies complémentaires autour de sa présence et de son projet artistique, qu'il s'agisse des communautés scolaire, éducative, sociale ou culturelle du territoire. Il est attendu une grande autonomie dans le travail quotidien.

IV.

Les objectifs de la résidence de la résidence mission

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender une forme de création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec le réseau territorial d'associations, de structures culturelles ou socioculturelles, de structures du champ social, d'établissements scolaires, d'accueils de loisirs et de quartiers... ;
- Favoriser l'accès des habitant.e.s à l'offre culturelle du territoire ;
- Sensibiliser les publics aux pratiques artistiques ;
- Favoriser l'appropriation des ressources culturelles par tous les publics en les sensibilisant à la diversité des formes artistiques du spectacle vivant, afin de réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle sur le territoire ;
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire ;
- Créer une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre ;
- Réunir et fédérer les publics ciblés à travers un temps de restitution ou et d'échange (forme libre) en clôture de résidence ;

V. Publics et structures bénéficiaires visés

Cette résidence s'adresse principalement :

- Aux élèves de maternelle et de primaire, en intégrant la communauté éducative.
- Aux adolescents (collégiens, lycéens, structures jeunesse, sociale...), en intégrant la communauté éducative et du champ social.
- Au familles et habitants du territoire, dans une approche intergénérationnelle.
- Au public des centres de loisirs et des centres sociaux.
- Aux publics éloignés de la culture pour des raisons sociales, économiques ou géographiques (personnes en situation de précarité, en difficulté sociale, situation de handicap...)
- Aux structures partenaires : établissements scolaires, centres de loisirs, structures culturelles et socioculturelles, structures du soin, structures du champ social.

Sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud.

VI. Cadre et déroulement de la résidence-mission

La résidence-mission s'inscrit dans une dynamique d'éducation artistique et culturelle à **destination des enfants, des jeunes de 3 à 25 ans, de leurs familles et plus largement de publics éloignés de la culture**, que ce soit pour des raisons sociales, économiques ou géographiques.

Elle repose sur la présence active et disponible, d'une compagnie, d'un collectif artistique pendant un minimum de quatre mois (en continu ou répartis dans le temps), avec éventuellement la diffusion d'œuvres déjà créées. L'enjeu pour les artistes est de partager leur démarche de création, leurs questionnements et leurs processus, à travers des formes d'intervention variées.

Comme un véritable laboratoire artistique à l'échelle d'un territoire, la résidence permet aux différents publics de vivre une rencontre sensible avec une œuvre et un univers artistique.



Ce projet s'appuie sur trois axes clés :

1. La rencontre entre les œuvres, les artistes et l'accès aux ressources artistiques et culturelles présentes sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, permettant aux publics de devenir autonomes dans leur pratique culturelle et artistique.
2. L'initiation à la pratique artistique menée via des ateliers collectifs ou d'autres gestes créatifs.
3. L'ancre territorial de la résidence-mission : ce dispositif doit s'articuler avec les projets et les démarches existants sur le territoire, particulièrement au Théâtre de Corbeil-Essonnes.

A. Déroulement

La période de résidence représente environ 4 mois de travail et peut se dérouler, en fonction du calendrier prévisionnel de l'équipe artistique sélectionnée et du Théâtre de Corbeil-Essonnes, entre septembre 2026 et juin 2027.

Une période de préparation, concertation et co-construction avec les différents partenaires du territoire est à prévoir entre septembre et décembre 2026.

Puis des périodes d'intervention, temps fort(s), restitution(s), jalonnent la présence de l'équipe artistique sur le territoire.

Les actions sont préparées en amont avec les partenaires référents. Elles ont pour objectif de permettre aux habitants d'acquérir une expérience originale et sensible, en temps scolaire ou sur tous les temps de la vie.

- En début de résidence, **une première phase** s'articule autour de multiples rencontres avec les divers professionnels et structures en lien avec des groupes d'habitants du territoire (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignant, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture etc.). Ces professionnels sont tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de la compagnie ou du collectif résident.

Cette période se situe entre septembre/décembre 2026.

Cette phase est également l'occasion de concevoir (voire de mettre déjà en place) le plan de diffusion de son œuvre et le plan de communication de la résidence à venir.



À noter :

1. Prévoir un temps d'information/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité des publics jeunes (enseignants, éducateurs, animateurs, etc.), des artistes, des professionnels de la culture (responsables de structures socioculturelles, équipes de programmation et d'animation, etc.) et autres professionnels territoriaux concernés. Ce temps d'information est animé par l'artiste/le collectif retenu et permettra aux intervenants d'appréhender la démarche artistique de la résidence.
2. Le collectif artistique devra être **autonome en termes de déplacements** durant toute la durée de la résidence.

- **La seconde phase** de la résidence correspond à la co-construction des actions, des ateliers ou des « gestes artistiques », entre l'/les artiste.s-résident.e.s et les équipes professionnelles souhaitant s'impliquer auprès des publics ciblés. Ces actions, conçues pour toucher un nombre significatif de personnes, tiennent compte des réalités de terrain, du degré d'implication des partenaires, ainsi que des liens existants avec les habitants.

Imprégnés de l'univers artistique de l'/des artiste.s-résident.e.s, ces gestes – qu'ils soient spectaculaires ou discrets, spontanés ou annoncés – visent toujours à faire ressentir la singularité et la force de la démarche artistique.

Ils peuvent se déployer dans des associations, des équipements publics, des établissements scolaires ou culturels, des centres de loisirs, ou encore dans l'espace public et tout lieu jugé pertinent avec les partenaires. Les structures impliquées s'engagent par ailleurs à assurer la visibilité de la résidence auprès de la population, en mobilisant une diversité de canaux – classiques ou alternatifs – pour diffuser les œuvres, partager les ressources, informer, transmettre et favoriser l'appropriation du projet.

Cette phase se déroulera de janvier à juin 2027.

- En fonction de l'avancée de la résidence-mission et des disponibilités des artistes et des partenaires, **en troisième phase, un temps de restitution** de la résidence-mission pourra être organisé au Théâtre de Corbeil-Essonnes ou dans un autre espace du territoire de l'agglomération Grand Paris Sud, en mai/juin 2027.

B. **Pilotage et coordination de la résidence-mission**

La mise en œuvre de la résidence territoriale repose sur deux instances : **un Comité de pilotage** et **un Comité de coordination**.

Le Comité de pilotage, garant du cadre contractuel et financier de la résidence (voir paragraphe c), assure le suivi, l'évaluation du dispositif et définit les champs artistiques et les contenus des résidences-mission. Il réunit des représentant·es de la DRAC Île-de-France, du Conseil Départemental de l'Essonne, du Théâtre de Corbeil-Essonnes, ainsi que des structures culturelles et sociales de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, tous engagés pour la bonne conduite du projet.

Le Comité de coordination, quant à lui, est porté par le Théâtre de Corbeil-Essonnes, désigné opérateur de la résidence. Il veille à une concertation fluide entre les services, les artistes, les structures partenaires et les

personnes ressources sur le terrain. Il se réunit aussi souvent que nécessaire pour assurer le bon déroulement des projets. Ce comité est composé de trois membres de l'équipe du Théâtre : Vanina Sopsaisana (directrice), Thibaud Vienne (secrétaire général) et Mélissa Nauguet (chargée des relations avec les publics et de la médiation culturelle).



Le comité de coordination a pour missions :

- L'accompagnement du/des artiste.s-résident·e.s afin de le.s/la guider dans sa découverte du territoire ;
- La veille attentive quant aux bonnes conditions et au bon déroulement de la résidence territoriale ;
- L'organisation (avec le concours des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires) de la diffusion des œuvres tout au long de la résidence et, si possible en amont voire à son issue ;
- La facilitation des rencontres avec les équipes pédagogiques ;
- La facilitation des rencontres avec les partenaires du territoire ;
- La facilitation technique à la réalisation des gestes artistiques ;
- La communication organisée en faveur de cette résidence, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- La gestion administrative de la résidence (conventionnement et paiement des artistes) en lien avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Le Théâtre de Corbeil-Essonnes vise à proposer un panorama de la diversité et de la richesse de la production artistique, grâce à une programmation pluridisciplinaire :

www.theatre-corbeil-essonnes.fr

C. Le cadre juridique et les conditions financières

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs du/des artiste.s-résident·e.s et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud/Théâtre de Corbeil-Essonnes, est signé avant le début de la résidence. L'artiste ou la Cie sélectionnée bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de **24 000 € TTC** pour la totalité du temps de résidence.

Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant, frais annexes) et tous les frais accessoires, pour la résidence-mission dans son intégralité, à savoir :

- ✓ Les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire ;
- ✓ Un temps d'information-rencontre ;
- ✓ Les réunions de suivi avec le comité de coordination ;
- ✓ Les temps d'intervention et de pratique artistique ;
- ✓ La restitution en clôture de la résidence (sur la période de mai à juin 2027) ;
- ✓ Le cas échéant : la réalisation d'un support ou document sur la résidence ;
- ✓ L'achat - prise en charge des besoins matériels éventuels ;
- ✓ Les repas et les frais de déplacement sur le territoire, ainsi que les éventuels frais d'hébergement le cas échéant ;
- ✓ Le cas échéant : la fourniture d'éléments documentaires complémentaires durant les résidences-mission ;
- ✓ La mise en œuvre de « gestes artistiques » à l'attention des publics ciblés.

l'/les artiste.s-résident·e.s résident s'engage à fournir régulièrement un tableau de suivi budgétaire au comité de coordination.

D. Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels ou précisions :

- Peut faire acte de candidature toute compagnie ou collectif d'artistes pouvant attester d'une pratique du spectacle vivant et d'une actualité professionnelle, français ou étranger « résident en France » et maîtrisant la langue française.
- Les candidat.e.s doivent être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.
- La compagnie ou le collectif doit être détenteur.rice du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel et être autonome pour se déplacer sur les actions tout au long de la résidence mission.

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention d'une page sur le projet développé et ses enjeux, spécifiquement sur la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.
- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- Un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat).
- Une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.
- Un calendrier de disponibilité.
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission détaillant les différents postes (actions culturelles, ateliers artistiques, diffusion des œuvres, communication, restitution du travail...).



Modalités et calendrier de sélection

Les candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection composé de représentants de la DRAC IDF, du Conseil Départemental de l'Essonne, ainsi que de représentants de structures culturelles et sociales de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et du Théâtre de Corbeil-Essonnes :

- **20 février 2026 à minuit** : Date limite d'envoi du dossier à adresser par **voie électronique** à l'adresse suivante : m.nauguet@grandparissud.fr
- **Début mars 2026** : Résultats de la présélection.
- **Mi-mars 2026** : Audition des candidats présélectionnés.

Les résultats de la sélection seront communiqués rapidement après les présentations.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Méllissa NAUGUET - Chargée des relations avec les publics et de la médiation culturelle / m.nauguet@grandparissud.fr